



SERVIR L'AVENIR

Financement de l'innovation : enjeux et actions de Bpifrance

Direction de l'Évaluation, des Études et de la Prospective

présentation CNIS 11/05/2017

Commission "Système financier et financement de l'économie"



- 1. Un enjeu majeur de politique publique**
- 2. Le financement de l'innovation vu par Bpifrance**
- 3. Les interventions de Bpifrance dans le panorama global du marché**
- 4. Disponibilité de l'information**

01.

L'innovation, un enjeu majeur de politique publique.

- a. Un concept difficile à mesurer**
- b. Un facteur de dynamisme important**
- c. Un soutien public justifié par l'existence de défaillances de marché**

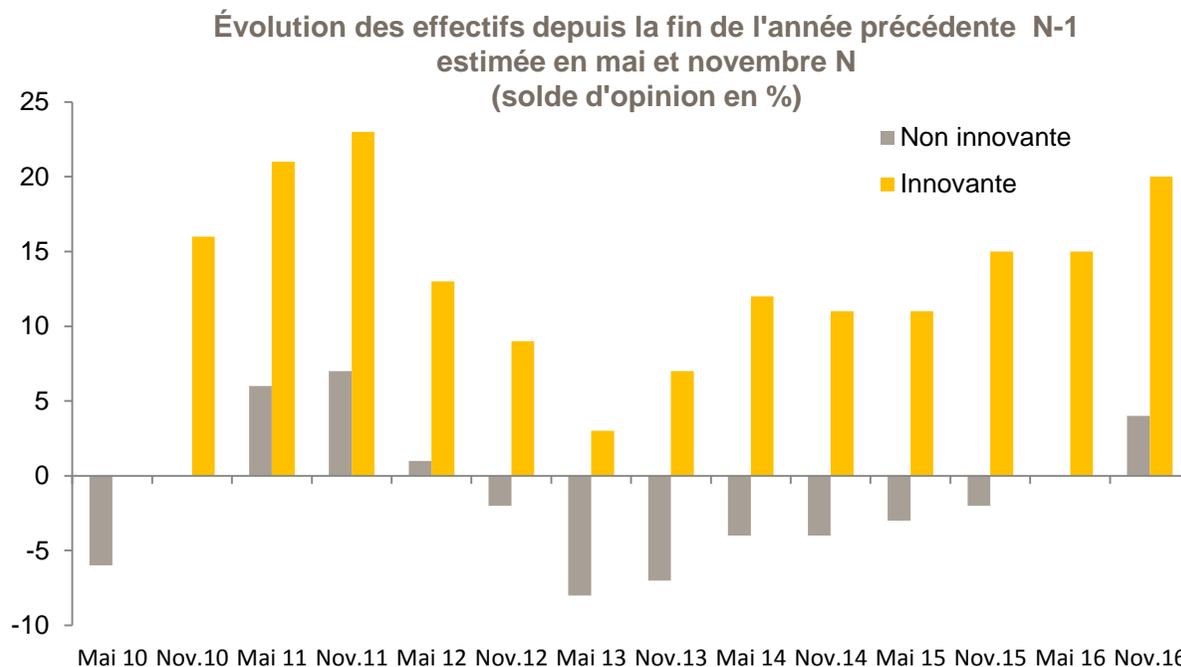
1.a Un concept difficile à mesurer

- Pas de critère unique pour mesurer l'innovation au niveau d'une entreprise ou d'un pays
- « **Inputs** » de l'innovation :
 - Dépenses de R&D (qui alimentent surtout l'innovation technologique)
 - Dépenses dans l'immatériel (logiciels, numérique) et la formation
 - Capital humain (ingénieurs, chercheurs)
 - Collaborations (avec d'autres entreprises, des universités, des laboratoires)
- « **Outputs** » de l'innovation :
 - Introduction de nouveaux produits / procédés ou d'innovations d'organisation / marketing (enquêtes déclaratives), nouveau au niveau de l'entreprise (imitation) ou du marché;
 - Chiffre d'affaires lié à de nouveaux produits ;
 - Dépôts de brevets (mais possible de recourir à d'autres moyens pour protéger ses innovation : secret, avance technologique) ;
 - Marques

1.b Un facteur de dynamisme important

Entreprises innovantes : enseignements des enquêtes de conjoncture PME de Bpifrance

- Les effectifs des PME innovantes n'ont jamais cessé d'augmenter depuis 2010 ...
- ... tandis que l'emploi s'effrite de façon quasi continue chez les entreprises qui n'innovent pas.



Enquête effectuée sur la base d'un échantillon de 4 340 entreprises de 1 à 249 salariés, appartenant à tous les secteurs marchands non agricoles et réalisant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires.

Date du sondage : du 3 novembre au 1^{er} décembre 2016

Les entreprises sont classées « innovantes » si elles répondent à l'un des critères suivants : i) financé frais R&D (yc personnel), ii) acquis licence brevet, iii) dépôt marque/brevet/modèle, iv) développé produit/procédé/service nouveau pour compte de tiers ou v) développé nouveau produit/procédé de production/organisation/marketing .

Au final, 34% des PME de l'échantillon sont innovantes, la proportion culminant à 50% dans l'Industrie et 40% dans les Services aux entreprises.

1.c Un soutien public à l'innovation justifié par des défaillances de marché

- L'innovation est fortement souhaitable pour l'entreprise et la collectivité mais difficile à générer/encourager.
- Son développement est contraint par des défaillances du marché :
 - externalités conduisant à un investissement privé sous-optimal,
 - asymétries d'information particulièrement aiguës sur ce type de projet (difficultés d'évaluation de la qualité des projets, rendements très incertains et cycles d'investissement longs, faiblesse du collatéral, absence de track-record...)
- Justification d'une intervention publique qui peut prendre plusieurs formes :
 - Mesures fiscales (baisse du coût privé)
 - Protection de la propriété intellectuelle (hausse du gain privé)
 - Aides (subventions, avances remboursables), prêts bonifiés
 - Garantie de crédit, financement en fonds propres (partage de risque)

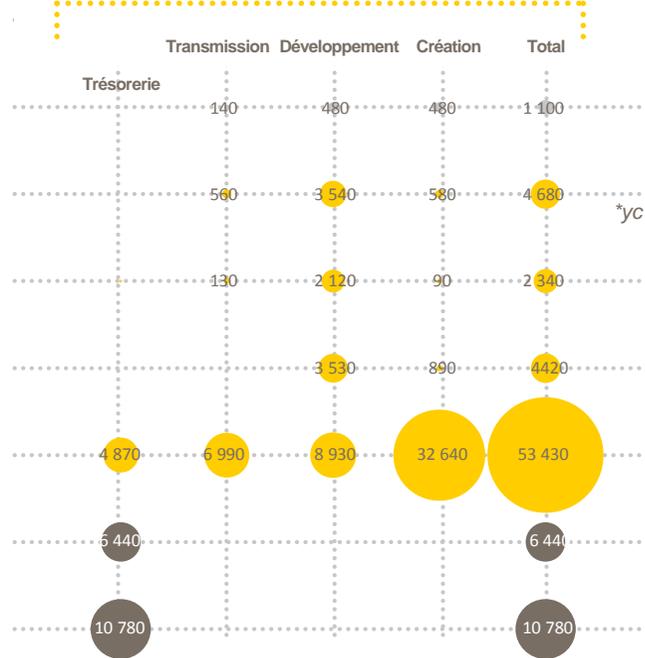
02.

Le financement de l'innovation vu par Bpifrance.

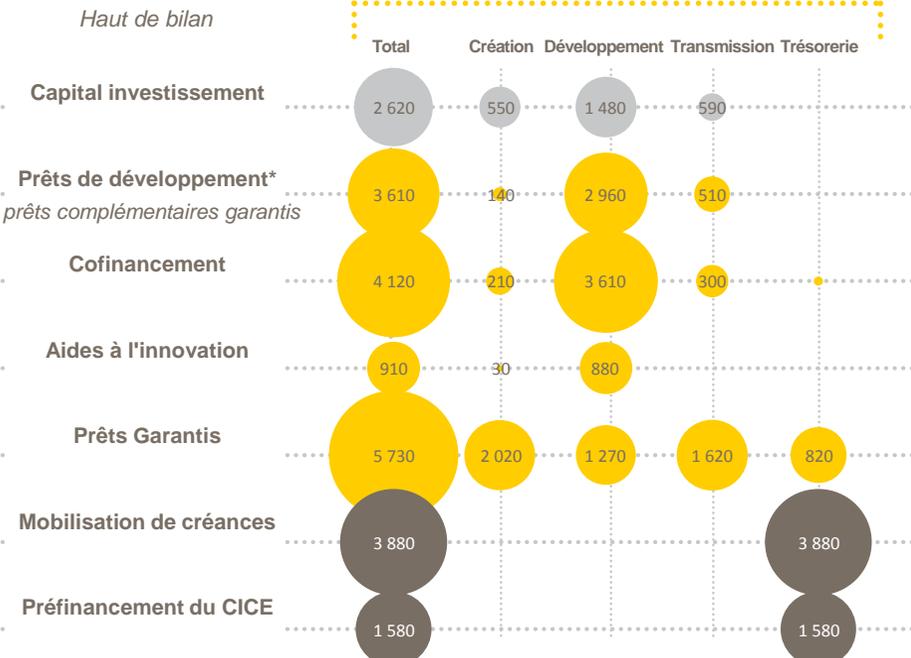
- a. Bilan des actions 2016**
- b. Difficultés liées à la caractérisation statistique**
- c. Instruments de financement dédiés – approche directe**
- d. Instruments de financement dédiés – approche indirecte**
- e. Instruments de financement non dédiés**

2.b Bilan des actions de Bpifrance en 2016

77 000 entreprises



22 Md€ de financements



Haut de bilan

Capital investissement

Prêts de développement*

*yc prêts complémentaires garantis

Cofinancement

Aides à l'innovation

Prêts Garantis

Mobilisation de créances

Préfinancement du CICE

Bas de bilan

- Fonds propres
- Financements de moyen / long terme
- Financements de court terme

2.c Difficultés liées à la caractérisation statistique du financement de l'innovation

- Approche par les caractéristiques des entreprises :
 - Direct : Entreprises déclarant remplir un des critères définissant l'innovation
 - Indirect : entreprises bénéficiaires d'un dispositif fiscal (JEI, CIR), justifiant de dépenses en R&D, ou bénéficiant d'un label (ex : labélisation Bpifrance)
 - **Information difficile à faire remonter ou pas formalisée si le process d'octroi du financement ne le réclame pas**
 - **Tout financement d'entreprise innovante doit-il être considéré comme du financement de l'innovation?**
- Approche par les caractéristiques des projets / des outils de financement :
 - Existence d'outils de financements dédiés (ex : subventions, avances remboursables, prêts bonifiés sur des programmes publics au ciblage explicite)
 - Outils génériques mais enveloppes fléchées vers certains types de projets pouvant être assimilés pour tout ou partie à des projets d'innovation (ex : investissement en fonds propres en capital amorçage et risque)
 - **Approche potentiellement mieux ciblée mais restrictive si le ciblage des dispositifs est trop large (ex : financement de l'immatériel)**
 - **Atomicité des acteurs et problématique de recensement des interventions**

2.d Instruments de financement dédiés aux projets innovants – intervention directe

- **Aides individuelles et concours** : financements intervenant en amont du processus d'innovation (faisabilité technique, prototypes, mises aux normes, études de marché, coûts de propriété intellectuelle). Ces aides peuvent prendre trois formes :
 - Subventions : fonds mis à la disposition de l'entreprise, sans remboursement ;
 - Avances remboursables : fonds remboursés uniquement en cas de succès technologique du projet ;
 - Prêts à taux zéro : contrairement à l'avance remboursable, ils ne couvrent pas le risque d'échec technologique du projet (remboursement exigé dans tous les cas), mais offrent des montants d'intervention plus importants.
- **Aides aux projets collaboratifs**: financements en faveur de consortiums réunissant des entreprises et des laboratoires de recherche publics. Ces aides (subventions, avances remboursables) sont distribuées dans le cadre d'appels à projets.
- **Prêts de développement** : prêts sans caution avec différé de remboursement pour financer des dépenses immatérielles en aval du processus d'innovation (industrialisation, mise sur le marché) ainsi que les dépenses concomitantes avec une levée de fonds (« prêts d'amorçage »).
- **Capital-innovation** : investissements au capital de start-ups portant des projets avec un fort contenu technologique et n'ayant pas atteint le stade de rentabilité.

2.e Instruments de financement dédiés aux projets innovants – intervention indirecte

● Garantie bancaire :

- Garantie de crédit : partage du risque avec la banque (pouvant aller jusqu'à 70% de la perte finale) ;
- Garanties octroyées selon la finalité des prêts bancaires octroyés dont innovation (création, transmission, innovation, international, trésorerie) ;
- La banque sollicite la garantie (le bénéficiaire final n'est pas client de Bpifrance). Certaines nouvelles offres privées de financement de l'immatériel (ex : CM-CIC) peuvent s'adosser à ce type de garanties

● Capital-innovation :

- Bpifrance est souscripteur dans des fonds de capital amorçage (ex : fonds de fonds FNA) et de capital risque français aux côtés d'autres investisseurs (publics et privés) ;
- Bpifrance n'est pas impliquée dans les entreprises innovantes bénéficiaires des investissements in fine
- Bpifrance sélectionne les équipes de gestion (track-record, taille et ciblage des fonds) et participe à la levée de fonds afin d'encourager le développement du marché français du capital investissement

2.f Autres instruments de financement

● Soutiens à la création :

- Un projet de création d'entreprise (innovante ou non) peut bénéficier de soutiens de Bpifrance, afin de couvrir les frais de démarrage et les premiers investissements de l'entreprise;
- Le principal outil en faveur de la création est la garantie de prêts : Bpifrance couvre une partie du risque de crédit pour la banque octroyant le prêt (moyennant une commission) ;

● Prêts de développement (financement de l'immatériel) :

- Gamme de prêts moyen long terme sans prise de garantie sur l'entreprise ;
- Financement des dépenses immatérielles (coûts de mise aux normes, recrutement/formation...) et du BFR
- Ex : prêts verts, prêts industrie du futur, prêt croissance international...;

● Financement moyen-long terme classique

● **Financement de court terme** : finance décalages de trésorerie. Peut cibler potentiellement des entreprises innovantes (ex : préfinancement du CIR)

● **Capital développement** : investissement en fonds propres ciblant des entreprises matures

2.g Financement de l'innovation vu par Bpifrance

Financements dédiés – direct

Aides à l'innovation
(SUB/AR/PTZI) individuelles +
collaboratif
Montants 2016 : 940M€
Nombre d'entreprises : 4 260

Prêts de développement (prêts
d'amorçage/prêts innovation)
Montants 2016 : 350M€
Nombre d'entreprises : 1 250

Capital innovation (direct)
Montants 2016 : 190M€
Nombre d'entreprises : 53

1,5 Md€

Env 5 500 ets

Financements dédiés – indirect

Prêts bancaires garantis
« fléchés innovation »
Montants 2016 : 130M€
Nombre d'entreprises : 990

Capital innovation (indirect)
Montants 2015 : 400M€
Nombre d'entreprises : 450

530 M€

Env 1 400 ets

Financements non dédiés

Prêts bancaires garantis
« fléchés création »
Montants 2016 : 2 Md€
Nombre d'entreprises : 32 640

Prêts de développement
Montants 2016 : 2,4 Md€
Nombre d'entreprises : 3 400

Capital développement (direct
et indirect)
Montants 2015 : 1,5 Md€
Nombre d'entreprises : 480

6 Md€

Env 37 000 ets

03.

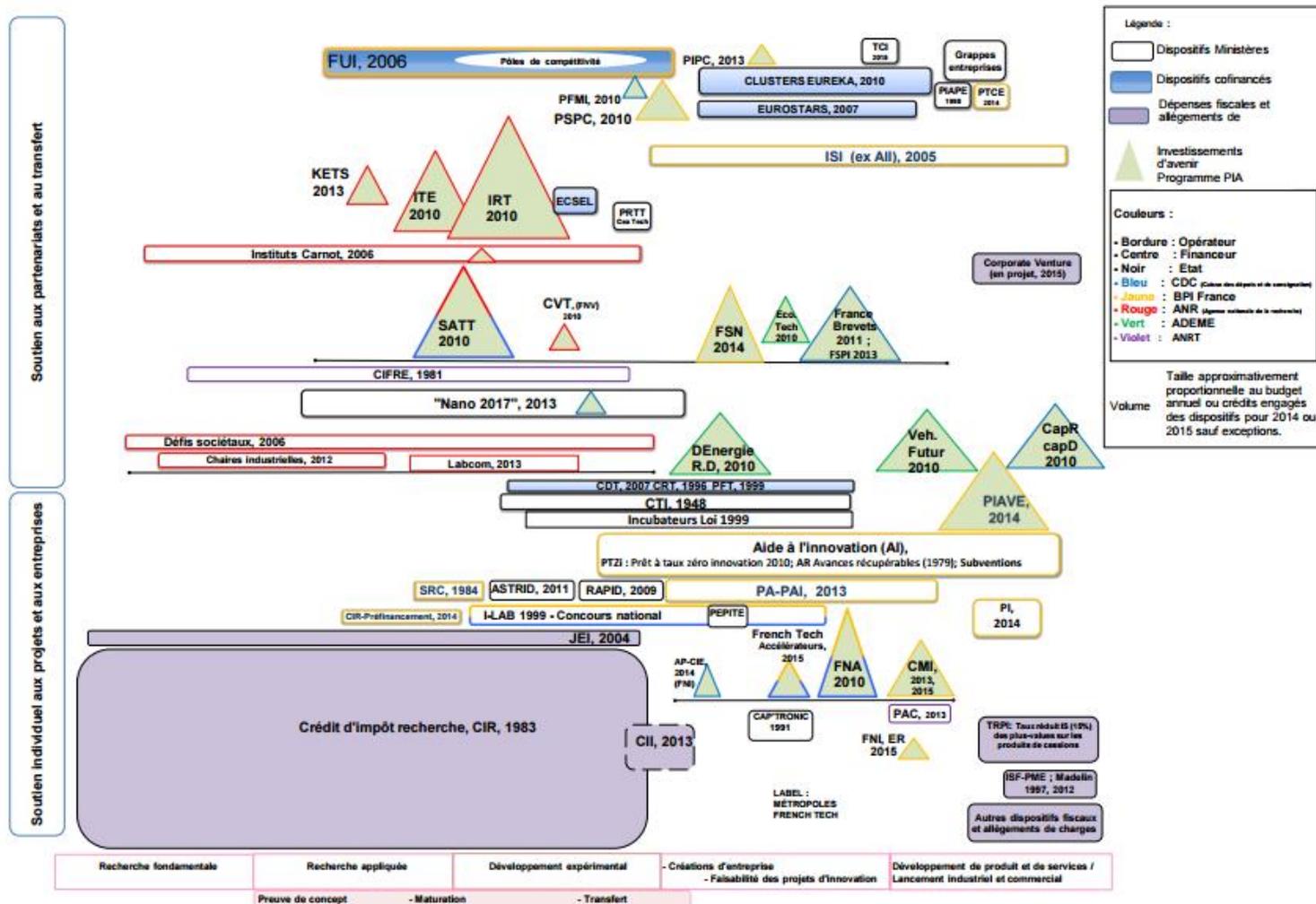
**Les interventions de
Bpifrance dans le panorama
global du marché**

a. Exemple 1 : les aides

b. Exemple 2 : le capital innovation

3.a Comment s'insère l'action de Bpifrance dans le paysage global français du financement de l'innovation? Les aides

Panorama des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation 2014-2015



Source : CNEPI (Enquête 2015), sources ministérielles MESR-DGRI-SITTAR ; MEIN-DGE et Bpifrance. (1) Voir tableau n° 4 pour le détail des sigles

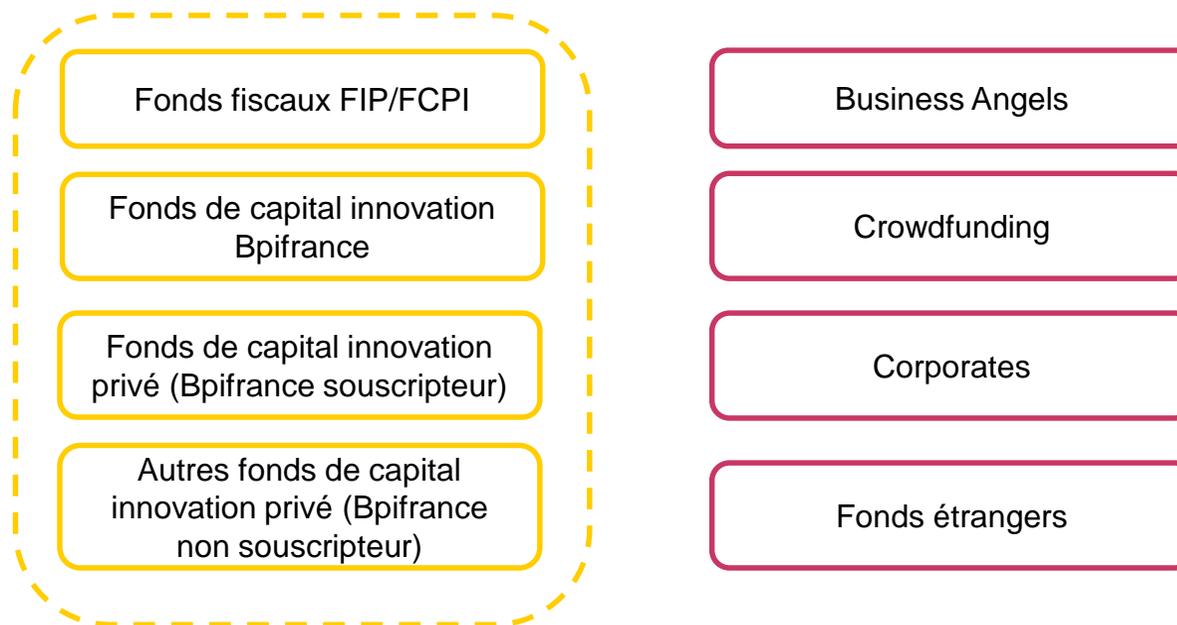
3.b Comment s'insère l'action de Bpifrance dans le paysage global français du financement de l'innovation? L'exemple du capital innovation

Marché du capital innovation français – approche par les financeurs

Périmètre AFIC

Montants 2016
: 874 M€

Part estimée
Bpifrance
direct et
indirect : 66 %



Marché du capital innovation français – approche par les financés

Levées des startups françaises en 2016 selon

EY : 2,2 Md€

Pitchbook : 1,6 Md€

CB Insight : 2,1 Md€

04.

Disponibilité de l'information

4 Données d'interventions de Bpifrance : modalités d'accès

● Accès aux données agrégées :

- Données publiées dans le rapport d'activité et la communication financière;
- Détail disponible sur les interventions dédiées en direct (aides, prêts dédiés, capital innovation direct)
- Sur les interventions indirectes (capital innovation), évènements annuels dédiés (Bpifrance Capital Invest) avec publication des résultats

● Accès aux données individuelles :

- Démarche d'ouverture des données aux projets de recherche académique depuis 2014 ;
- Appels à projet annuels lancés sur le site www.bpifrance-lelab.fr
- Sélection annuelle de projets par jury indépendant
- Accès aux données individuelles et possibilité de croisement avec autres sources de statistiques via le CASD
- A ce stade disponibilité de l'activité d'aides, de prêt et de garantie. Objectif d'ouvrir les données d'investissement pour le prochain appel à projets
- Exemple de projets en cours :
 - *Impact des politiques publiques visant à favoriser la R&D et l'innovation des PME (IPP/PSE)*
 - *Financements et performances des entreprises innovantes et internationales (GREDEG)*
 - *Aides à l'innovation et stratégie de cession-acquisition de brevets par les PME françaises (EconomiX)*